

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 11 novembre 2019 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Claudia Kirouac

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe, monsieur Vincent Chalifour, greffier et madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice en loisirs.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Résolution # 4687.09.19 – Modification**
- 4) **Période de questions**
- 5) **Levée de l'assemblée**

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4795.11.19 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. **RÉSOLUTION # 4687.09.19 – MODIFICATION**

4796.11.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de modifier l'énoncé de la résolution municipale # 4687.09.19 pour le remplacer par le suivant :

« Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

4687.09.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à ses projets décrits ci-après, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements :
 - projet # 1 : Rue St-Louis (Route 255) (entre rue Principale jusqu'au # 805)
 - projet # 2 : Rue Principale (Route 122) (entre rue St-Hilaire au # 4912)
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune)

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Signé :

Hélène Laroche, mairesse

Vincent Chalifour, greffier